



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 juin 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 23 mai 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 6 juin 2002

**VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A LA SOCIETE
'ETABLISSEMENT GALINET ET CIE' DANS LES
LOTISSEMENTS DE LA GRANGE LAIDET 2 ET 3 A SAINT
LIGUAIRE**

[\[Annexe\]](#)

Président :

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON,
M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, M.
Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, M.
Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle
CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Bernard BELLEC donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Bernard JOURDAIN donne pouvoir à Mme Isabelle RONDEAU.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2002

DELIBERATION D20020188

Développement Economique

**VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A LA SOCIETE
'ETABLISSEMENT GALINET ET CIE' DANS LES
LOTISSEMENTS DE LA GRANGE LAIDET 2 ET 3 A SAINT
LIGUAIRE**

Monsieur Jacques LAMARQUE, Conseiller Municipal Spécial Maire Adj, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération en date du 17 septembre 2001, le Conseil Municipal avait autorisé la vente d'une parcelle de 7.500 m² dans les lotissements de la Grange Laidet 2 et 3 à Saint Liguire aux Etablissements GAILINET et Cie pour l'installation d'une entreprise à l'enseigne SOLOMAT, concessionnaire de matériel de travaux publics.

Cette Société souhaite réaliser un projet plus important aujourd'hui, comprenant la construction de 1.000 m² de bâtiment composé d'un hall d'exposition, d'un magasin de pièces détachées et d'un atelier. Son activité nécessitant en outre une surface importante pour les manœuvres de poids lourds, elle souhaite acquérir aujourd'hui un terrain de 10.904 m² sur le site de la Grange Laidet.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Céder à la Société « Etablissements GALINET et Cie » ou à toute société qu'elle désignera pour réaliser l'opération, une parcelle de 10.904 m² dans les lotissements de la Grange Laidet 2 et 3 à Saint Liguire ;
- fixer le prix de vente de ces terrains à 6,10 euros H.T. le m² auquel il conviendra d'ajouter la TVA au taux en vigueur sur les terrains à bâtir ;
- préciser que le budget principal de la Ville de Niort versera une subvention d'équilibre de 9,95 euros du m² au budget annexe Grange Laidet 3 pour la partie des terrains pris sur ce lotissement soit 7.783 m² ;
- préciser que la Communauté d'Agglomération de Niort reversera à la Ville de Niort le coût de cette intervention économique par le biais de la dotation de solidarité ;
- préciser que les frais de notaire, de géomètre et de raccordement aux différents réseaux seront à la charge de l'acquéreur ;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte authentique de vente à intervenir ;
- préciser que la somme résultant de cette vente sera imputée en recette du budget annexe zones d'activités.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Jacques LAMARQUE

[Ordre du jour](#)